

L'honorable député a mentionné les contingents atteints et les pourcentages par province, et je crois qu'en ce faisant il a présenté les faits sous un faux jour, car si je ne me trompe les contingents ne sont pas basés sur le chiffre de la population dans notre pays. J'ai ici un document, déposé le 31 décembre 1941, indiquant les pourcentages des enrôlements dans l'armée active, dans l'aviation et dans la marine. Voici ces pourcentages pour les diverses provinces:

	Pour cent
Alberta .....	5.0
Saskatchewan .....	3.7
Manitoba .....	5.7
Ontario .....	4.6
Québec .....	2.3
Colombie-Britannique .....	5.7
Nouveau-Brunswick .....	5.4
Nouvelle-Ecosse .....	6.0

Ces chiffres sont fondés, je crois, sur le nombre réel des enrôlements volontaires, dans toutes les forces armées. J'ai entendu il y a quelque temps le ministre de l'Air expliquer la façon dont ces contingents sont fixés. Je suis certain qu'ils ne sont pas établis d'après le chiffre de la population des districts ou des provinces. Le ministre de la Défense nationale voudrait-il nous expliquer maintenant comment on détermine ces contingents. A mon sens, on ne se fonde pas sur la population; en tout cas, il devrait nous dire ce qui sert de base à leur établissement. La population canadienne en général apprécierait un tel renseignement à l'heure actuelle.

L'hon. M. RALSTON: On m'a posé la même question hier soir; j'ai fait connaître les principes généraux à la base des contingents. On les explique aussi dans un dossier qui a été déposé, si je ne m'abuse, à peu près vers le même temps que le dossier que mon honorable ami a cité.

M. ROSS (Souris): Ce n'est pas la population qui sert de base.

L'hon. M. RALSTON: C'est la population et le travail dans un district donné en rapport avec l'armée active et l'armée non permanente, ainsi que les rapports de recrutement.

M. McCANN: L'honorable député de Témiscouata nous a cité de A à Z le catéchisme le plus original et le plus complet qu'il soit possible de concevoir, mais il a oublié une ou deux questions sur lesquelles je demande d'être éclairé et auxquelles il n'a fait aucune allusion.

L'une d'elle concerne l'appel au service militaire qui se pratique dans le district n° 3. Là, on appelle les hommes âgés de 21 à 30 ans, tandis que dans d'autres districts où la population est plus dense, on appelle ceux

qui sont âgés de 21 à 25 ans. A mon sens, la seule raison de cet état de choses, c'est que dans certains de ces districts on ne saurait trouver le nombre voulu pour un contingent si on n'étendait pas quelque peu les limites d'âge.

Cependant, on a entendu des plaintes, à juste titre je crois, de la part d'un certain nombre d'hommes dans les catégories de vingt-sept à trente ans qui se sont mariés depuis juillet 1940, et qui élèvent leurs petites familles. Ils se plaignent donc qu'aux fins du service militaire on ne les considère pas comme mariés et que, dans ce district particulier, on les appelle à faire leur service alors que de jeunes célibataires des mêmes groupes d'âge ne sont pas appelés dans les autres districts. Leur plainte, il me semble, est très raisonnable. J'ai reçu un grand nombre de protestations à ce sujet.

Une autre question, tout à fait différente, sur laquelle je désire dire quelques mots a trait au service de santé de l'armée. L'honorable représentant de Parkdale a parlé cet après-midi de la réhabilitation des soldats atteints de certaines invalidités. Il a mentionné en particulier ceux qui souffraient de hernie, et il a dit que, selon lui, ces hommes ne pouvaient pas être réhabilités, ou que, du moins, ils n'étaient pas réhabilités, et que, si on les opérât, il serait nécessaire de faire pratiquer l'opération par des chirurgiens expérimentés. Si j'ai bien compris le ministre, il a déclaré que c'était là l'opinion du personnel médical. Est-ce exact?

L'hon. M. RALSTON: Je crois que c'est le ministre des Pensions et de la Santé nationale qui a fait cette déclaration; je ne crois pas que ce soit moi.

M. McCANN: Je ne puis accepter sa déclaration. Je ne partage pas son point de vue.

L'hon. M. RALSTON: A ce sujet, j'ai tout simplement demandé à l'honorable député ce qu'il pensait de la hernie double, si elle était guérissable. Je ne crois pas m'être fait l'interprète des médecins du ministère à cet égard.

M. McCANN: Si j'ai bonne mémoire, cette observation au sujet de la hernie double est venue après l'autre observation. Je ne partage pas cette opinion, et, bien que l'honorable représentant de Parkdale soit généralement considéré comme ayant été l'un des meilleurs chirurgiens du Canada, et qu'il ait écrit un rapport sur le service de santé pendant la guerre de 1914-1918, je crois qu'il ne représente pas, en faisant semblable déclaration, les vues plus modernes des médecins et des chirurgiens du Canada.